



## Convocation d'huissier pour vente très retardée

Par **rubin fabienne**, le **29/11/2016** à **20:36**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente qui aurait dû être signé depuis septembre. Nous avons demandé à notre notaire de convoquer les acquéreurs par sommation d'huissier car le notaire des acquéreurs demeurent sans réponse malgré les relances permanentes de notre notaire et de notre avocat depuis septembre.

Seulement voilà! Notre notaire demande à notre avocat de convoquer l'huissier. Mais notre avocat prétend que c'est à notre notaire de le faire.

J'aimerais donc savoir qui du notaire ou de l'avocat doit convoquer les acquéreurs par sommation d'huissier?

Je vous remercie de votre réponse et de vos éclaircissements.

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **20:57**

Bar,

Je crois que c'est plutôt à vous de saisir l'huissier pour signification à l'acquéreur.

Par **rubin fabienne**, le **30/11/2016** à **08:40**

Je vous remercie pour votre réponse rapide. Je vais aussi me renseigner auprès de la chambre des notaires.